

Où est la justice en prison ?

30.5.2024

C'est Albert Camus, dans sa pièce *Les Justes*, datant de 1949, qui écrivait : « *J'ai compris qu'il ne suffisait pas de dénoncer l'injustice, il fallait donner sa vie pour la combattre* ».

Combattre l'injustice, ce fut ma raison d'être tout au long de ma vie.

Durant 45 ans, comme avocat pénaliste, dont les 15 dernières années avec mon fils Dimitri, depuis 1976, comme président de la Commission Prison de la Ligue des Droits de l'Homme, et depuis 2021, comme aumônier catholique à la prison de Mons, en Hainaut.

Toute ma vie professionnelle, lors de la défense tant de victimes que d'auteurs présumés de crimes et délits, j'ai été confronté à une justice aveugle et inhumaine.

Que ce soient des innocents injustement jetés en prison, dans le cadre d'une détention préventive qui s'avèrera injustifiée, ou d'hommes et de femmes trop lourdement condamnés qui purgent de très longues peines de prison qui les briseront à tout jamais et empêcheront toute réinsertion dans la société.

J'ai souvent entendu ces réactions simplistes : « *De quoi se plaignent-ils ? Ils n'ont eu que ce qu'ils méritent !* » ou « *À les entendre, ils sont tous innocents !* »

Et Dieu sait s'il y a de très nombreux innocents parmi eux.

Le député fédéral MR Gautier Calomne a cherché à en savoir davantage sur les cas enregistrés de « *détention préventive inopérante* » en Belgique. Des réponses qu'il a pu obtenir auprès du ministre de la Justice Koen Geens, il ressort qu'en 2017, pas moins de 69 personnes ont été envoyées en cellule alors que rien ne leur a été reproché par la suite. Des détentions préventives inopérantes qui ont mené à un total de 480 228 euros d'indemnisations de la part du SPF Justice.

Et encore, ne sont pas comptabilisées les personnes dont la détention préventive n'a pas dépassé 8 jours et celles dont elle aurait été provoquée par leur propre comportement, par exemple en raison de premiers aveux rétractés par la suite. S'y ajoutent les détentions préventives couvertes par la condamnation : là où le juge n'aurait prononcé qu'une peine modérée, il se sent obligé d'y inclure les mois de détention préventive déjà subies.

Pour la seule année 2022, 16 détenus se sont donné la mort. En moyenne, plus d'un suicide est comptabilisé chaque mois en prison. Un suicide sur cinq s'est déroulé lors du premier mois d'incarcération, selon l'étude de l'université de Gand. Il se dit en prison que le suicide est « *la seule évasion réussie* ».

Le détenu qui a fait une tentative de suicide est immédiatement mis au cachot pour des motifs de sécurité et pour empêcher toute récidive. C'est là une démonstration de l'inhumanité disciplinaire en prison, dénonce l'Observatoire International des prisons.

D'après les chiffres annuels de la Direction générale de l'Administration pénitentiaire, en 2022, la surpopulation carcérale se chiffrait à 14,6 %. Deux options s'affrontent irrémédiablement : l'une, simpliste et populiste, qui ne voit pas où est le problème dans la mesure où il suffit de construire de nouvelles prisons, et l'autre, plus réfléchie, qui prône des peines alternatives sans désinsertion des condamnés.

Au niveau du Conseil de l'Europe, la Belgique s'est fait condamner à plusieurs reprises par la Cour européenne des droits de l'homme pour ses mauvaises conditions de détention.

Des cellules de neuf mètres carrés prévues pour un seul détenu, occupées par deux lits superposés et un matelas par terre, rangé le soir le long du mur, infectées de punaises, où les détenus passent de vingt-deux à vingt-trois heures par jour, fument, prennent leurs repas assis sur leur matelas, se lavent et font leurs besoins derrière un petit paravent, regardent la télévision, c'est là leur quotidien. Avec un budget pour la nourriture de trois euros cinquante par jour et par détenu, il faut être soutenu pas sa famille pour pouvoir s'acheter des produits frais à la cantine. Seuls les riches peuvent survivre en prison.

Comme l'écrit Olivia Nederlandt, professeure à l'UCLouvain Saint-Louis, « *Les causes de la surpopulation carcérale ne résident pas nécessairement dans une augmentation de la criminalité. Elles sont plutôt à trouver du côté d'un "populisme pénal" ou d'une perception de l'opinion publique qui fait de la prison la seule "vraie" peine.* »

L'aumônier de prison est avec les détenus, souvent dans leurs cellules, pour les écouter, les soutenir et leur apporter un témoignage de l'amour inconditionnel de Dieu. À ceux qui désespèrent et se croient maudits, ils disent et redisent que Dieu n'est pour rien dans leurs malheurs, que le Christ est venu pour les pécheurs et qu'il est à leur côté. Il leur rappelle qu'après le « Bon Larron », sauvé in extremis malgré toute une vie de

péchés, et Saint Paul, qui a persécuté les premiers chrétiens, de nombreux criminels sont devenus des saints.

Cet article est tiré de celui que j'ai écrit pour le *Journal des Tribunaux* et qui a paru le 15 juin 2024.

Réginald de BÉCO
Aumônier de prison et Avocat honoraire au barreau de Bruxelles

péchés, et Saint Paul, qui a persécuté les premiers chrétiens, de nombreux criminels sont devenus des saints.

Cet article est tiré de celui que j'ai écrit pour le *Journal des Tribunaux* et qui a paru le 15 juin 2024.

Réginald de BÉCO
Aumônier de prison et Avocat honoraire au barreau de Bruxelles